

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

004-240400374-20130308-201317-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2013

Publication: 12/03/2013

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 4 mars à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS: Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès (arrivée à la question n°5), Mme JAUBERT Sylvie MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, OLIVERO Albert, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, JACQUES Jean (pouvoir de MIle JACQUES Elisabeth), LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES: Melle JACQUES Elisabeth (ayant donné pouvoir à M. JACQUES Jean) et M. MARTIN Jacques.

OBJET: POLE ECO BOIS – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS – MODALITES DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avant projet sommaire des travaux d'aménagement établi par le maître d'œuvre, Monsieur BARDOT, consistant à réaliser pour un montant estimé à **340 000 € HT** :

- Des travaux de VRD,
- Un bâtiment de stockage plaquettes bois énergie,
- Une extension du bâtiment destiné à recevoir la scie de tête,
- Divers bâtiments annexes pour le stockage de plaquettes et copeaux, des écorces et des chutes de grumes.

CONSIDERANT que l'aménagement de ce Pôle éco bois nécessite également la remise en service d'équipements existants, l'acquisition et l'installation de divers matériels décrits ci-après :

· Parc à grumes :

- un chariot de tronçonnage,
- une écorceuse à fraise.

Scierie:

- une scie de tête à ruban,
- une déligneuse,
- un collecteur de produits finis avec ébouteur et transfert de tri,
- L'installation de convoyage, broyage, tamisage et convoyage des produits connexes de la scierie,

Raboterie :

- une ligne de rabotage de charpente,
- une ligne de rabotage de profilés bois de type bardage, lames de terrasses, bois d'ossature, etc.
- L'installation d'aspiration et de transport des copeaux de rabotage et fraction fines de la sciure de scierie,
- La Remise en service de deux cellules de séchage existantes,
- La Chaudière de production d'eau chaude permettant l'alimentation en chaleur des 2 cellules de séchage,

CONSIDERANT la difficulté pour l'ensemble de ces équipements et fournitures ou services à acquérir sous forme d'occasions reconditionnées de déterminer une estimation préalable et globale des prix.

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre BULTEL- Vice Président, chargé de l'Economie-

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- DECIDE pour les travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs de lancer un marché à procédure adaptée,
- **DECIDE** pour la remise en service d'équipements existants, l'acquisition et l'installation de divers matériels de lancer un marché négocié en vertu de l'article 35-l- 4° du CMP,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de ces décisions et notamment les marchés à intervenir,
- RAPPELLE que les crédits afférents à cette opération ont été inscrits au Budget Annexe Pôle éco-bois 2012,
- S'ENGAGE à reporter lesdits crédits sur le Budget Annexe Pôle éco-bois 2013.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

> Le Président, M.LANFRANCHI.

